

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PLATEFORME POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS

La plateforme pour la protection et la promotion des droits humains est un mécanisme de concertation et de coordination mis en place par les organisations de défense des droits de l'enfant, organismes humanitaires et partenaires travaillant au Sénégal en vue d'harmoniser leur intervention pour la promotion des droits humains.

Le présent Règlement Intérieur vise à énoncer des dispositions en conformité avec les objectifs de la plateforme et des règles faisant l'accord de toutes les organisations membres.

Adhésion

Peuvent être membre de la plateforme, les personnes morales légalement constituées et engagées activement dans **la protection et la promotion des droits humains**, qui acceptent de se conformer aux présents au règlement intérieur.

L'attribut de membre est soumis à 02 (deux) distinctions :

1. *membres actifs (ONG et Associations)*
2. *membres observateurs (Directions de l'Etat et Institutions)*

Le comité de pilotage dans ces réunions mensuelles statue et délibère sur les nouvelles demandes d'adhésion de la plateforme et informe l'intéressé par écrit.

Perte des statuts de membre

Le statut de membre se perd par démission ou radiation.

La démission est volontaire. Elle est acceptée sur présentation d'une lettre de démission au comité de pilotage qui statue et délibère.

Les organes de fonctionnement

1. Assemblée des membres

L'assemblée des membres est l'organe supérieur de la plate-forme. Il est composé des représentants des organisations membres de la plate-forme Elle élit un comité de pilotage de onze membres pour une durée d'un an.

Mandat :

Définition et suivi des orientations, validation des plans d'actions et bilan des réalisations

Fréquence des réunions

Une tous les six mois et à chaque fois de besoin

2. Comité de pilotage

Mandat

Le Comité de pilotage est l'instance d'orientation politique de la plateforme. A ce titre, il valide les objectifs stratégiques et assure la supervision de la mise en œuvre et l'évaluation de des plans d'actions.

Composition et durée du mandat

Le comité de pilotage de la plateforme est composé onze (11) membres élus par l'assemblée des membres. Le Comité de pilotage désigne une organisation qui assurer le secrétariat de manière tournante et une cellule de communication. Le mandat du secrétariat du comité de pilotage est d'un an non renouvelable après évaluation.

Le secrétariat

Il est le mécanisme d'exécution de la plateforme, il est assuré par une organisation membre de la plateforme et qui s'appuiera sur les autres organisations membres pour mettre en œuvre les activités de la plateforme.

Mandat :

- Préparer et partager le bilan des activités réalisées, échange sur les stratégies des activités (selon période de travail), (matérialisation des orientations définies en comité de pilotage).
- coordination des activités de la plateforme
- Ecrire les correspondances de la plateforme
- Préparer et convoquer la tenue des réunions de la plateforme
- Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du comité de pilotage
- Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses et rend compte au comité pilotage qui statue sur la gestion.

La cellule de communication

Au sein de la cellule de communication est désigné le porte-parole de la plateforme.

- Il est chargé des relations de la plateforme avec la presse et s'occupe des communiqués de presse et conférences de presse.
- Il œuvre pour la diffusion et la promotion des activités de plateforme.
- Organiser et/ou concevoir la communication entre la plateforme et ses membres et ses partenaires extérieurs,
- Utiliser les différents supports de communication

Organisation et Fonctionnement

Les principes de base du fonctionnement du comité de pilotage sont :

- Le respect de l'autonomie de chaque membre
- La recherche du consensus entre les membres à travers un dialogue franc, vivant et démocratique.
- Le partage des responsabilités
- La solidarité entre ses membres